

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 9 septembre 2024 à 20h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **18**

Conseillers présents : **14**

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Valentin GEBHARDT, Michel ETTLINGER, Adjoint
Mmes et MM. Isabelle QUIRIN, Marie GASSER, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ, Bernard RIEHL, Aurélien ALETON, Sarah JEOFFROY, Françoise TAESCH et David BEUCHER (arrivé à 20h30 pour le vote du point n°1).

Conseillers absents : **4**

Absents excusés : Mmes et MM. Sylvie SCHNITZLER et David KOEPFINGER.

Mme Viviane PAULEN qui donne procuration à Mme Véronique ERNEWEIN.

Mme Marianne LAVERT qui donne procuration à M. Bernard RIEHL.

Date de la convocation : 2 septembre 2024

Secrétaire de séance : Marie GASSER

Délibération N°DEL-021-2024

8. Domaines de compétences par thèmes
8.8 Environnement

OBJET : Rapports annuels sur la qualité et le prix de l'eau et de l'assainissement 2023

Conformément aux textes prévus par la loi, le Maire porte à connaissance du conseil municipal,

- le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité de l'eau potable établi par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin dont la commune fait partie ;
- le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité de l'assainissement établi par le S.D.E.A. de Schiltigheim pour le S.I.C.T.E.U. de Hochfelden dont la commune fait partie ;
- le rapport annuel 2023 sur la synthèse locale du Grand Cycle de l'Eau – Territoire affluents du Rhin secteur Zorn Moder, établi par le S.D.E.A. de Schiltigheim pour le périmètre du Pays de la Zorn, dont la commune fait partie .

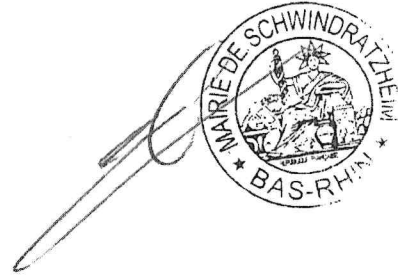
Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance :
Marie GASSER



Le Maire :
Xavier ULRICH



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 12 SEP. 2024

de la publication
et de la mise en ligne le 13 SEP. 2024

Accusé de réception en préfecture
067-216704601-20240909-DEL-021-2024-DE
Date de télétransmission : 12/09/2024
Date de réception préfecture : 12/09/2024

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 9 septembre 2024 à 20h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **18**

Conseillers présents : **14**

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Valentin GEBHARDT, Michel ETTLINGER, Adjoints
Mmes et MM. Isabelle QUIRIN, Marie GASSER, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ, Bernard RIEHL, Aurélien ALETON, Sarah JEOFFROY, Françoise TAESCH et David BEUCHER (arrivé à 20h30 pour le vote du point n°1).

Conseillers absents : **4**

Absents excusés : Mmes et MM. Sylvie SCHNITZLER et David KOEPFINGER.

Mme Viviane PAULEN qui donne procuration à Mme Véronique ERNEWEIN.

Mme Marianne LAVERT qui donne procuration à M. Bernard RIEHL.

Date de la convocation : 2 septembre 2024

Secrétaire de séance : Marie GASSER

Délibération N°DEL-022-2024

5. Institutions et vie politique
5.8 Décision d'ester en justice

OBJET : Décision d'ester en justice

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2132-1 ;

Considérant le recours gracieux daté, du 19.08.2024, de l'avocat de Madame HUCKEL, demeurant 11 rue Louis Pasteur à Schwindratzheim, visant à obtenir des modifications des travaux de voirie réalisés par la Commune aux abords du nouveau groupe scolaire de Schwindratzheim,

Considérant qu'en cas de rejet de ce recours gracieux, Mme Huckel pourrait entamer une procédure à l'encontre de la Commune, il y a lieu d'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire et de désigner l'avocat qui représentera la commune en justice

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **autorise**, le cas échéant, le Maire à ester en justice pour représenter la Commune dans cette instance devant le Tribunal Administratif de Strasbourg ;
- **autorise**, le cas échéant, le Maire à désigner l'avocat qui représentera la Commune en justice pour la défense de ses intérêts dans la présente et dans ses suites ;
- **autorise**, le cas échéant, le Maire à signer la convention d'honoraires avec l'avocat, dès lors que la Commune est garantie par une assurance de protection juridique, auprès de GROUPAMA ASSURANCES.

Adopté à l'unanimité moins une abstention

Le Secrétaire de séance :
Marie GASSER



Pour copie conforme

Le Maire :
Xavier ULRICH



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception en S/Préfecture le 12 SEP. 2024

de la publication et de la mise en ligne le 13 SEP. 2024

Accusé de réception en préfecture
067-216704601-20240909-DEL-022-2024-DE
Date de télétransmission : 12/09/2024
Date de réception préfecture : 12/09/2024

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 septembre 2024 à 20h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 18

Conseillers présents : 14

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Valentin GEBHARDT, Michel ETTLINGER, Adjoint
Mmes et MM. Isabelle QUIRIN, Marie GASSER, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ, Bernard RIEHL, Aurélien ALETON, Sarah JEOFFROY, Françoise TAESCH et David BEUCHER (arrivé à 20h30 pour le vote du point n°1).

Conseillers absents : 4

Absents excusés : Mmes et MM. Sylvie SCHNITZLER et David KOEPFINGER.

Mme Viviane PAULEN qui donne procuration à Mme Véronique ERNEWEIN.

Mme Marianne LAVERT qui donne procuration à M. Bernard RIEHL.

Date de la convocation : 2 septembre 2024

Secrétaire de séance : Marie GASSER

Délibération N°DEL-023-2024

7. Finances locales
7.10 Divers

OBJET : Fixation des tarifs communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les divers tarifs communaux, à compter du 15 septembre 2024 et jusqu'à nouvel ordre, comme suit :

Désignation	Tarifs en €
Concession de cimetière trentenaire tombe simple	200,00 € pour 2m ²
Concession de cimetière trentenaire caverne	100,00 € pour 0,75 m ²
Concession cinéraire trentenaire (colombarium)	1 000,00 € par case
Facturation de main d'œuvre des agents techniques communaux	30,00 €/h
Droit de place	1,50 € le m ²
Taxe des riverains	300,00 € le ml de façade de terrain sur rue
Vente du livre « Schwindratzheim – A la recherche du temps passé »	44.30 € + frais postaux au réel

Adopté à l'unanimité

Le Secrétaire de séance :
Marie GASSER



Pour copie conforme

Le Maire :
Xavier ULRICH



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le

12 SEP. 2024

de la publication
et de la mise en ligne le

13 SEP. 2024

Accusé de réception en préfecture
067-216704801-20240909-DEL-023-2024-DE
Date de télétransmission : 12/09/2024
Date de réception préfecture : 12/09/2024

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 9 septembre 2024 à 20h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **18**

Conseillers présents : **14**

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Valentin GEBHARDT, Michel ETTLINGER, Adjoint
Mmes et MM. Isabelle QUIRIN, Marie GASSER, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD, Josseline LUTZ, Bernard RIEHL, Aurélien ALETON, Sarah JEOFFROY, Françoise TAESCH et David BEUCHER (arrivé à 20h30 pour le vote du point n°1).

Conseillers absents : **4**

Absents excusés : Mmes et MM. Sylvie SCHNITZLER et David KOEPFINGER.

Mme Viviane PAULEN qui donne procuration à Mme Véronique ERNEWEIN.

Mme Marianne LAVERT qui donne procuration à M. Bernard RIEHL.

Date de la convocation : 2 septembre 2024

Secrétaire de séance : Marie GASSER

Délibération N°DEL-024-2024

3. Domaine et patrimoine
3.3 Locations

OBJET : Gestion des salles communales

Considérant que l'association ACSS en charge de la gestion des salles n'assumera plus ce rôle à compter du 1^{er} septembre 2024,

Considérant que le Conseil Municipal devra décider des modalités de gestion des salles,

M. le Maire propose les modalités suivantes :

- La gestion des salles sera réalisée directement par la Commune
- La liste des locaux loués sera la suivante :

Centre culturel	Salle polyvalente
Salle RDC	Salle RDC
Salle 2 ^{ème} étage	Cuisine
Bar	Buvette
Cuisine	Salle sud 1 ^{er} étage
Loges	Salle nord 1 ^{er} étage

- Les tarifs de location :

Salle polyvalente

Locations par jour	
Local	Schwindratzheim
Salle RDC	600,00 €
Salle RDC + buvette + cuisine	680,00 €
Salle sud 1er étage	100,00 €
Dégrèvements	
Manifestation 2 ^e jour	-50%
Manifestation 3 ^e jour	-75%
Options (par manifestation)	
Podium	100,00 €
Piste de danse	200,00 €

Les locations par jour sont réservées aux associations et organismes ayant une activité à Schwindratzheim.

Il n'y aura pas de location aux particuliers.

Locations annuelles (1h/semaine)		
Local	Schwindratzheim	Autres
Salle RDC	180,00 €	240,00 €
Salle sud 1er étage	100,00 €	150,00 €

Il n'y aura pas de location aux particuliers.

Location annuelle par association	
Salle nord 1er étage	240,00 €

Forfaits nettoyage	
Cuisine	80,00 €
Buvette	50,00 €
Salle sud 1er étage	20,00 €
Salle RDC	150,00 €
Sanitaires	80,00 €

Centre culturel

Locations par jour		
Local	Schwindratzheim	Autres
Salle RDC entière (scène, loges, vidéo et sono incluses)	200,00 €	280,00 €
Salle moyenne (coté scène)	125,00 €	180,00 €
Bar	30,00 €	40,00 €
Cuisine	100,00 €	120,00 €
Salle 2ème étage	50,00 €	75,00 €
Couverts par multiple de 48	15,00 €	15,00 €

Locations annuelles (1h/semaine)		
Local	Schwindratzheim	Autres
Salle RDC entière (scène, loges, vidéo et sono incluses)	220,00 €	350,00 €
Salle 2ème étage	75,00 €	120,00 €

Forfaits nettoyage	
Cuisine	75,00 €
Bar	50,00 €
Salle 2ème étage	50,00 €
Salle RDC	75,00 €
Sanitaires	50,00 €

- Les tarifs en cas de détérioration, casse ou perte :

Tarif de remplacement vaisselle (casse ou perte)

Assiette carrée 27 cm	8,00 €
Assiette carrée 24 cm	6,50 €
Assiette creuse 21 cm	6,00 €
Assiette plate	4,00 €
Tasse à thé 15 cl	4,00 €
Sous-tasse thé 14 cm	2,50 €
Corbeille à pain inox	6,50 €
Ramasse couverts	11,50 €
Verre à bière « ballon »	2,00 €
Verre à pied 25 cl	3,00 €
Verre à pied 19 cl	2,50 €
Flûte 16 cl	3,00 €
Fourchette	2,50 €
Couteau	3,25 €
Cuillère à soupe	2,50 €
Cuillère à café	1,50 €
Flûtes (bar)	3,00 €

Tout autre dégât, casse ou perte sera facturé au tarif réel du renouvellement sur présentation de la facture.

Cela vaut pour la salle polyvalente comme pour le Centre Culturel

- Les cas de gratuité et les tarifs spéciaux :

L'accès aux salles sera gratuit pour :
La Mairie de Schwindratzheim
La Bibliothèque municipale de Schwindratzheim
Les écoles de Schwindratzheim
Les kermesses des écoles et périscolaires de Schwindratzheim
Le Don du Sang
Les Œuvres caritatives
Le Peloton Motorisé Autoroutier de Schwindratzheim pendant 0,5 jours/semaine (salle polyvalente)
Les compétitions sportives officielles (salle polyvalente)
Les créneaux d'entraînement sportif des mineurs (salle polyvalente)
Les AG des associations de Schwindratzheim ainsi que des instances dont elles sont membres

Tarifs spéciaux	
FDMJC	5,00€/h pour 10h/jour maximum

- Les tarifs de facturation de l'énergie consommée dans les salles

ELECTRICITE	Kwh	0,20 €
	Jeton 1/2 h	1,00 €
GAZ	M3	0,50 €
	Jeton 1/2 h	7,50 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

- **Approuve** l'ensemble des propositions énoncées ci-dessus
- **Charge** M. le Maire de définir les conditions de location (règlement des salles, contrats, états des lieux...)

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance :
Marie GASSER



Le Maire :
Xavier ULRICH



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le

12 SEP. 2024

de la publication
et de la mise en ligne le

13 SEP. 2024

Accusé de réception en préfecture
067-216704601-20240909-DEL-024-2024-DE
Date de télétransmission : 12/09/2024
Date de réception préfecture : 12/09/2024

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 9 septembre 2024 à 20h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **18**

Conseillers présents : **14**

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Valentin GEBHARDT, Michel ETTLINGER, Adjoints
Mmes et MM. Isabelle QUIRIN, Marie GASSER, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ, Bernard RIEHL, Aurélien ALETON, Sarah JEOFFROY, Françoise TAESCH et David BEUCHER (arrivé à 20h30 pour le vote du point n°1).

Conseillers absents : **4**

Absents excusés : Mmes et MM. Sylvie SCHNITZLER et David KOEPFINGER.

Mme Viviane PAULEN qui donne procuration à Mme Véronique ERNEWEIN.

Mme Marianne LAVERT qui donne procuration à M. Bernard RIEHL.

Date de la convocation : 2 septembre 2024

Secrétaire de séance : Marie GASSER

Délibération N°DEL-025-2024

3. Domaine et patrimoine
3.3 Locations

OBJET : Renouvellement du bail de location des logements de la gendarmerie autoroutière de Schwindratzheim

- Vu** la décision n° 21003 du 18/07/1986 du Ministère de la Défense approuvant le projet de construction des 19 logements destinés aux gendarmes du peloton autoroutier de SCHWINDRATZHEIM;
- Vu** la circulaire ministérielle du 28 janvier 1993 définissant les modalités de prise à bail, par l'Etat, des locaux destinés aux unités de gendarmerie départementale édifiées par les collectivités locales;
- Vu** le bail de location de l'ensemble des logements de Gendarmerie de Schwindratzheim du 23.08.1988, renouvelé le 14.10.1997, le 17.07.2006 et le 07.12.2015 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire,

- **accepte** les conditions du bail tel qu'il est proposé, fixant le loyer annuel à 200 000.00€ pour les 19 logements et les 4 garages de service, sis à SCHWINDRATZHEIM, rue Molière. Ce loyer est payable à terme échu en quatre versements égaux trimestriels avec possibilité de révision triennale (selon indice INSEE des loyers des activités tertiaires connu pendant la période considérée ou celui qui pourrait le remplacer dans les mêmes conditions).
- **autorise** le maire à signer avec effet rétroactif au 01.04.2024 le contrat de bail résultant de la présente décision.
- **autorise** le maire à signer toutes les pièces administratives dans le cadre de ce dossier et les avenants éventuels à intervenir.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance :
Marie GASSER



Le Maire :
Xavier ULRICH



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le

12 SEP. 2024

de la publication
et de la mise en ligne le

13 SEP. 2024

Accusé de réception en préfecture
067-216704601-20240909-DEL-025-2024-DE
Date de télétransmission : 12/09/2024
Date de réception préfecture : 12/09/2024